ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Monuments historiques

Question écrite n° 45211

Texte de la question

M. Gratien Ferrari souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture sur la traduction budgetaire de la loi de programme sur le patrimoine qu'il propose pour 1997. Il apparait que les moyens consacres aux autorisations de programmes passeraient de 1 647 millions de francs a 1 077 millions de francs entre 1996 et 1997. Il tient a souligner que cette diminution de 34,6 % est dommageable a trois titres : notre patrimoine culturel ne peut que patir de cette decision budgetaire, et le tourisme dans notre pays en souffrira d'autant ; les professionnels du batiment traversent de graves difficultes du fait de la faiblesse des investissements, publics ou prives, dans le secteur du logement, et il convient de leur donner des perspectives d'activite pour sauvegarder des emplois. En outre, il est plus que necessaire aujourd'hui d'encourager la main-d'oeuvre qualifiee dans le secteur du BTP, et la restauration monumentale concerne quasi exclusivement ce type d'employes ; une loi programme - en l'occurrence celles de 31 decembre 1993 - doit etre appliquee dans son integralite pour que l'activite parlementaire soit lisible et respectee par nos concitoyens.

Texte de la réponse

Les perspectives budgetaires pour 1997 telles qu'elles resultent du projet de loi de finances, avec l'etalement sur une annee supplementaire de l'execution de la loi de programme sur le patrimoine, s'inscrivent dans la politique generale de reduction des deficits rendue necessaire par la situation actuelle des finances publiques. Afin de reduire l'impact de ces dispositions budgetaires sur le volume des travaux de restauration, le ministere de la culture met en oeuvre une serie de mesures visant a accroitre l'efficacite de la depense publique dans ce secteur d'activite. Ces mesures ont pour premier objectif de mobiliser des autorisations de programme ouvertes depuis plusieurs annees et qui, par suite de retards pris par le lancement effectif des operations correspondantes, n'ont pu etre engagees a ce jour. Elles visent, d'autre part, a accelerer l'engagement des credits ouverts en 1996 et de ceux qui le seront en 1997. Les effets de la baisse des dotations budgetaires sur les entreprises de restauration et sur l'emploi dans ce dossier d'activites devraient etre sensiblement compenses grace a cette action resolue de dynamisation de la gestion des credits.

Données clés

Auteur : M. Ferrari Gratien
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45211
Rubrique : Patrimoine
Ministère interrogé : culture
Ministère attributaire : culture

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5978

Réponse publiée le : 9 décembre 1996, page 6452